



L'UNION

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

JOURNAL DE DEFENSE DES INTÉRÈTS COLONIAUX

Dépôt légal à
Tunis, 1908 pour plans
et feuilles 1000 copies
le 1er octobre 1920
par D. Robbe



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . .	9 fr. 00
Union postale — un an . . .	12 fr. 00

DIRECTION SAINT-PIERRE

QUAIDE LA RONCIÈRE

INSERTIONS

Une à six lignes . . .	3 fr 00
Chaque ligne en plus . . .	0 fr. 40
Réclames . . .	
Faits divers . . .	1 fr. 00

Lettre de L. Légasse

Pour ceux qui, de parti pris ou de bonne foi, disent que Louis Légasse ne s'occupe pas, ne s'est pas occupé des intérêts généraux de la Colonie, et de ceux des habitants nous publions cette lettre datée du 12 Aout 1919.

Paris le 12 Aout 1919

Louis Légasse, Maire de Miquelon
Délégué élu des Iles St-Pierre et Miquelon
au Conseil Supérieur des Colonies.

à Monsieur le Ministre des Colonies
Paris

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous confirmer.

1o Ma note du 16 Avril 1918 vous donnant l'énumération des travaux à exécuter à St-Pierre et Miquelon pour le relèvement de notre colonie et les moyens de réaliser les dits travaux.

2o L'envoi de la copie de ma lettre à Monsieur le Commissaire aux transports Maritimes à la Marine Marchande, du 16 Avril 1916.

3o La lettre que je vous ai adressée, sur le même sujet, le 17 Mai 1918.

4o La dernière lettre du 19 Juin 1919

5o Les déclarations que je vous ai faites verbalement mercredi dernier, le 6 Aout courant.

Je m'étais permis, par ma lettre du 17 Mai 1918, de vous suggérer la constitution d'une Commission dont feraient partie, avec quelques armateurs, les délégués des Ministères des Colonies, de la Marine, des Finances et du Sous Secrétariat d'Etat de la Marine Marchande

(ce dernier dépendant du Ministère des Travaux Publics.)

Cette Commission a été constituée et elle se compose de: MM. de Volontat. Ingénieur général des Ponts et Chaussées Président.

Cruneaux Ballin. Directeur des Services de la Marine marchande.

Kerzoncuf. Directeur des Pêches.
Ducrocq. Inspecteur Général des Ponts et Chaussées

Campana. Inspecteur Général des Chemins de fer.

Gourguechou. Ingénieur en chef des mines.

Brasier. Ingénieur des constructions navales.

Renaud. Directeur du service hydrographique de la Marine.

Cathenod. Ingénieur hydrographe.
Boutteville, inspecteur général des Travaux des Colonies.

Adam. Ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Willotte. Ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Je constate avec regret que, comme par hasard, aucun armateur métropolitain ou colonial, aucun industriel ou représentant des îles St-Pierre et Miquelon, ne fait partie de cette commission.

Je ne veux, certes, faire le procès de personne, ni celui de l'Administration, ni des fonctionnaires éminents qui composent cette Commission. Je me bornerai tout simplement à vous dire que je déplore l'absence des armateurs de cette commission.

Pourquoi les a-t-on convaincus? Pourquoi avoir éliminé des hommes vraiment

compétents, connaissant parfaitement la colonie et qui auraient été si précieux, dans l'intérêt national, au sein de cette commission, dont aucun membre actuel ne connaît les îles St-Pierre et Miquelon

Va-t-on, après la guerre, comme avant 1914, admettre la même politique économique, le même régime néfaste dans les colonies, et pratiquer les mêmes procédés et les mêmes erreurs?

Le gouvernement refusera-t-il de faire collaborer au relèvement du pays tous les hommes compétents, qu'ils soient fonctionnaires, industriels ou autres?

Votre esprit de décision, votre expérience des affaires, et votre patriotisme éclairé répondent qu'une ère nouvelle est ouverte et que la collaboration loyale des industriels et des fonctionnaires est indispensable.

Qu'attend-on alors? Sans consulter les représentants du pays, sans consulter les armateurs, la commission a décidé de dépenser des millions, des millions, Monsieur le Ministre, pour l'installation d'un frigorifique au Cap à l'Aigle de St-Pierre.

Le courrier qui vient de m'arriver de la Colonie m'informe que les travaux sont commencés au Cap à l'Aigle.

Un frigorifique au Cap à l'aigle! Mais c'est tout simplement insensé, Monsieur le Ministre.

La commission aurait dû, avant de prendre cette décision, poser la question: Mais pourquoi n'y a-t-il, à cet endroit aucune maison d'armement? Quelles sont les raisons qui ont fait fuir le littoral du Cap à l'aigle? Et pourquoi toutes les opérations Maritimes se font-elles au Barachois?



Il suffit de regarder la passe du Nord-Est, à St-Pierre et l'on est fixé.

Je vous ai écrit à ce sujet le 19 juin 1919.

« Si le gouvernement ne veut pas en « gloutir inutilement à St-Pierre des sommes considérables, il doit renoncer « à son projet d'entreprendre quoi que « ce soit à ce sujet au Cap à l'aigle pour « les raisons que j'ai eu l'honneur de « vous donner verbalement.

Qu'on ne vienne pas vous dire qu'il « n'y a, au barachois de St-Pierre, aucun emplacement suffisamment vaste pour « pouvoir y construire les établissements « frigorifiques projetés. L'emplacement « nécessaire, à l'entrée du barachois, est « mis gratuitement à votre disposition, « sur les vastes propriétés connues sous « le nom d'habitations POIRIER et « DUPONT, et habitation GAUTIER.

Le Comité Central des armateurs de France, dans sa réunion du 30 Juillet dernier, a demandé que le frigorifique soit construit au barachois de St-Pierre

Je vous ai remis la copie de la lettre adressée à ce sujet par le Président du Comité Central des armateurs de France à Monsieur de Volontat, Ingénieur général des ponts et chaussées, Président de la Commission.

Il est de mon devoir de vous redire encore, M. le Ministre, Ne laissez pas, je vous en supplie, gaspiller des millions dont nous avons tant besoin à cette heure ? Faites arrêter les travaux. Ordonnez qu'ils soient exécutés au barachois où que l'on abandonne tout projet de construction .

La Colonie de St- pierre et Miquelon mérite, à tous égards qu'on repare un plan d'ensemble des travaux à exécuter tant à St-Pierre, à Miquelon, qu'à l'Ile-aux-Chiens.

Ce plan doit être étudié, examiné et arrêté par des hommes compétents d'accord avec ceux qui connaissent les besoins du pays, de l'industrie de la pêche et de la navigation en général.

Pour réussir il convient de procéder avec ordre et méthode

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

L. Légasse

SERVICES PERDUS

Au moment où Mr. Louis Légasse se présente encore une fois devant les électeurs de nos îles, et pour réfuter certaines insinuations malveillantes mises en circulation à son égard, nous croyons bon de publier quelques dépêches et extraits de lettres donnant une idée de tout ce que Louis Légasse a fait pour notre Colonie, surtout pendant la guerre.

Nous avons, dans un article spécial, parlé du Service Postal.

Voici ensuite l'extrait de quelques lettres que nous possédons:

« Le 1^{er} Août, Mr. Louis Légasse, Administrateur Délégué de la Morue Française, se trouvait à Paris.

« Dès la première heure, il s'empresse de mettre tous les moyens d'action en sa possession à la disposition du Gouvernement.

« Le 3 Août, il télégraphie à Saint-Pierre, de faciliter la tâche du Chef de la Colonie.

« Le 7 Août, il cable, donnant des instructions pour acheter des bestiaux, « de la farine, du lard, du beurre et autres approvisionnements.

« Il lance, peu après la dépêche ci-après : « *Approvisionnez sérieusement Colonie, population entière se serrant autour représentant Gouvernement.* »

« Il continue ainsi à s'occuper activement des intérêts français avec un patriotisme ardent et éclairé.

« Le 10 Août, il écrit au Ministre de la guerre, lui demandant la faveur d'aller servir à la frontière de l'Est comme simple soldat. »

Dans la métropole, sur l'offre de Louis Légasse, la Société La Morue Française met tous ses établissements à la disposition de l'Etat pour le logement des troupes, etc.... A Saint-Malo, dans la première quinzaine d'Août, elle a logé gratuitement environ 1.200 réservistes.

Voici ce que, le 10 Août, Louis Légasse écrivait à son ami A. Salomon, Maire de Saint-Pierre:

« Mon cher Maire et Ami,

« C'est bien moins en ma qualité de Maire de Miquelon que je vous écris, (car je considère que le vrai Maire de cette Commune n'est autre que notre ami commun, Dominique Borotra, mon premier adjoint), que comme ami et Délégué élu au Conseil Supérieur des Colonies de la population de notre archi-

pel tant aimé: je suis resté St-Pierrais-Miquelonnais de cœur, vous le savez.

« N'est-ce pas là que j'ai passé une bonne partie de ma jeunesse. N'est-ce pas là que j'ai fait mes premières armes? « Pourrai-je jamais oublier notre vieille colonie où je compte tant de sympathiques, tant d'amis sincères et dévoués? « Non, je vous appartiens à tous, mais à bien à tous.

« J'ai oublié les injustices et le parti pris dont j'ai été l'objet de la part de quelques uns, pendant quelque temps. Je leur serre à tous la main, à cette heure solennelle, loyalement et sans la moindre arrière-pensée.

« Je pense—je ne puis pas en douter—que l'union est complète entre vous tous, qu'il n'y a plus d'ennemis d'avversaires; que vous vivez tous en véritables frères, comme des membres aimants d'une même famille, autour d'un même chef, le représentant de la France, auquel je vous prie d'adresser en mon nom un cordial salut.

« Le résultat de cette guerre contre les barbares Teutons ces criminels, a été ches sans foi ni loi ce sera l'écrasement de nos ennemis, n'en doutez pas, malgré leurs forces, leur nombre et leurs cruautés, comme je vous l'ai déjà télégraphié. Du courage donc partout : partout, de l'énergie, de la tenacité, et nous viendrons à bout de tout. Soyons toujours sans peur, et, avec l'aide de Dieu —car il est avec nous— la victoire sera grande, la revanche sera belle.

« Et l'Alsace et la Lorraine, quo sais-je encore ... puis la paix, non pas la paix arrachée, mais la paix tout simplement.

« Mais que de misères, de désastres, avant d'arriver à ce résultat.

« J'espère qu'avec l'aide du Gouvernement et de la Société La Morue Française, notre si vaillante population ne souffrira pas trop cet hiver.

« Ici, nous faisons tous notre devoir : Je suis pour le moment à l'Intendance Militaire de Paris. J'aurais préféré aller à la frontière mais on m'a répondu à la Guerre: « Vous y êtes à la frontière à Paris. Nous vous y désignerons à l'Intendance Militaire. » Ici on obéit.

« À notre tour de redire: Haut les coeurs ! Allons du courage mes bons amis, c'est pour la vieille France, payée civilisée par-dessus tous les autres. Dites à tout le monde, à tous mais à tous sans exception que leur Délégué est à son poste en France et qu'il tâchera d'être digne



d'eux, en servant sa Patrie avec ardeur, avec amour.

Signé; Louis Légasse..»

Ne sont-ce pas là les paroles d'un Français, d'un patriote ardent qui n'oublie pas ceux qu'il représente?

Le 24 Octobre 1914, il télégraphie à Saint-Pierre:» *Adressesz lettres personnelles, soldats 22 eme Section Caserne Lalourmaubourg. Louis Légasse.*

Cela prouve que, malgré ses occupations de soldat, il voulait que ses concitoyens lui adressent leurs demandes et ne voulait pas qu'ils souffrent de sa présence aux armées. Du reste, nous savons pertinemment qu'à nombre d'entre eux il a rendu des services personnels.

Combien de fois des parents ont reçu, par l'intermédiaire de la Marine Française des dépêches donnant des nouvelles de leurs enfants. N'est-ce pas grâce à ses démarches que les marins de la classe 1919 ont pu faire la pêche en 1918 jusqu'au 1er Octobre?

Et tant d'autres services que nous ne pouvons tous relater.

Il ne faut pas être ingrats, on se laisse trop souvent entraîner à écouter des propos qui ne sont que mensonges. Rendons justice à celui qui le mérite.

Il serait puéril, n'est pas, de contester tout ce que Louis Légasse, par sa position, par ses relations, son influence peut faire et fera encore pour la Colonie

Plus que jamais notre Délégué mérite d'avoir toute votre confiance, les électeurs le lui prouveront le 14 Mars prochain.

SIMPLE COMPARAISON

Elle porte sur les mérites des candidats à l'élection, par la colonie, d'un Délégué au Conseil Supérieur des Colonies.

M. Louis Légasse est bien connu de toute la population, il a résidé 20 ans à St-Pierre, son influence auprès des pouvoirs publics est connue, il ne négligera rien quand il s'agira de faire aboutir une juste revendication.

Il est un des Directeurs de la Société "La Rue Française et Sécheries de Fécaro," qui fait de grosses affaires à

St-Pierre, fait travailler des centaines d'ouvriers, fait des avances aux pêcheurs à hâte leurs produits, etc...

Combien de services pécuniaires et autres n'a-t-il pas rendu aux habitants!

Il s'est engagé volontaire en Août 1914 a servi avec honneur dans l'Intendance militaire et n'a été démobilisé qu'en 1918. Il avait alors 48 ans.

M. Fougère, député de l'Indre, hier un inconnu, aujourd'hui candidat. Quel titre a-t-il à vos sympathies?

Pendant toute la guerre il est resté bien tranquille dans son fauteuil au palais Bourbon.

Puis, M. Gauvain vous l'a dit, il s'est employé pour le faire démobiliser. Or, M. Gauvain est, au physique, très capable de faire un bon soldat.

Voyant que cela réussissait, M. Gauvain a pensé que son ami pourrait bien s'employer pour d'autres et il s'est occupé de lui procurer des clients. Les conditions de ces marchés, nous ne les connaissons pas, mais nous nous en doutons. En tous cas, ces petites affaires ne sont pas bien patriotiques. Puis... Puis... quelques lettres ronflantes à des Poilus, et c'est tout.

Ce n'est vraiment pas riche.

Electeurs, méfiez-vous de tous ces étrangers, beaux parleurs, ils vous promettent tout ce que vous voudrez. Quant à tenir c'est autre chose!

Manœuvre Électorale

Monsieur L'Administrateur Lachat dont les sympathies sont acquises à M. Gauvain, alors qu'autrefois il le mettait à la porte de son bureau, se décide à distribuer aux personnes nécessiteuses les 20000 francs qui ont été attribués à la colonie par le «Comité de la journée d'Afrique et des troupes coloniales en 1919. Il a fallu que l'Union rappelle au Chef de la Colonie que cette somme était là depuis des mois pour qu'il se décide à la distribuer, et encore il y a mis du temps, l'Union en

est dans son premier numéro, paru en décembre dernier, a signalé cet oubli. ... volontaire du chef de la Colonie.

C'était l'époque où jamais de donner de secours aux familles nécessiteuses. L'hiver dur, le froid, la neige, le combustible cher, faisaient de cette distribution une nécessité immédiate.

Mais... en Janvier et Février derniers il n'y avait pas d'élection. On a donc laissé les nécessiteux dans le besoin jusqu'à présent et... en pleine période électorale on distribue des secours.

Nous sommes heureux que les familles besognouses puissent enfin être secourues mais nous les engageons à ne pas en avoir de reconnaissance au chef de la Colonie.

Cette distribution en ce moment ressemble fort à un secours électoral; personne ne s'y trompera!

LE FRIGORIFIQUE

Un incendie qui aurait pu causer des dégâts considérables éclatait le 20 février l'intérieur du frigorifique de St Pierre en même temps que circulait la nouvelle fondée parait il, de la cession de cet établissement à une société métropolitaine pour être exploité sous la direction d'un armateur bien connu de la Colonie.

Quand ce frigorifique sera t-il en état de fonctionner? En 1921 peut-être, pas avant à coup sûr si l'on considère ce qui reste à exécuter tant en bâtiment que pour les bateaux il coûtera le double des prévisions et occasionnera avec les travaux projetés pour la rade l'engloutissement de quelques 20 millions. Quels sont les pronostics sur l'avenir de cette installation? En outre des conditions de conservation du poisson quels prix d'achat pourraient être pratiqués avec chances de revente en France? Quels sont les bateaux qui approvisionneront le frigorifique?

Les grands chalutiers ne semblent pas destinés au poisson frais à T. N. Quand à la petite pêche elle est insuffisante, tout au moins telle qu'elle se pratique aujourd'hui, reste le projet de chalutiers côtiers à voile et moteur dont toute une flottille est promise à faire route sur St-Pierre au premier signe. Il s'agit de bateaux en bois d'un



tonnage réduit à rayon d'action limité et on a prévu que ces petits bateaux seraient montés par les petits pêcheurs de la Colonie ou en cas de refus par des équipages de France. Nous avons peine à croire que nos pêcheurs abandonneront le doris pour s'embarquer au large dans des conditions de confort et de sécurité bien inférieures. Le pêcheur côtier a maintenant l'avantage du moteur, il se déplace facilement contre vents et marée et se met à l'abri dès que la tempête menace il trouve au retour son repas prêt et le soir couche dans un bon lit. Ce sont là choses appréciables; de plus il travaille dans une zone très poissonneuse à certaines époques quoique plus rapprochée du littoral. Avec le petit chalutier "officiel" ce sera quelque peu différent; il faudra loger dans un poste d'équipage, manger à la gamelle commune, courir les risques de la haute mer affronter les tempêtes etc... Combien de douces cervées en perspective. Et enfin en admettant que le petit pêcheur marche dans la combinaison quels avantages y trouvera-t-il; les bancs de T.N. sont trop éloignés pour des bateaux de faible tonnage, la zone intermédiaire est impraticable au chalut, quand à la limite intérieure de 3 milles elle doit être respectée si l'on ne veut pas ruiner la côte.

Il paraît donc à craindre que l'œuvre du frigorifique soit à l'avance condamnée à un échec et nous pensons, que la Colonie aurait eu avantage à voir se développer, de concert avec l'amélioration du port ou autres travaux indispensables, des industries de préparation de tous poissons, susceptibles d'intensifier la pêche côtière et fournir du travail aux habitants. Par l'emploi du moteur le petit pêcheur a doublé au moins sa production annuelle, il peut l'augmenter encore beaucoup en employant de nouveaux engins en se livrant à diverses pêches jusqu'à ce jour négligées, telle que celle du hareng qui abonde à certaines époques, et surtout en laissant aux acheteurs le soin de préparer le poisson. La meilleure saison de pêche à St-Pierre Miquelon est celle du capelan où chaque minute est précieuse, or la préparation d'une dorissée de morue exigée de longues heures prises sur le meilleur de la journée, de plus la hâte compréhensible du pêcheur soit pour un second tour sur les fonds, soit pour un repos de quelques heures est souvent cause première d'une préparation défectueuse. Déchargé de cette besogne et laissé à son véritable rôle de producteur le pêcheur donnerait davantage en quantité et l'acheteur tirerait un meilleur

rendement du poisson par un outillage plus approprié et par ses connaissances des goûts de la clientèle. Rien n'est plus facile que d'acheter le poisson si-tôt pêché et le préparer parfaitement en copiant simplement les méthodes de nos voisins canadiens ou américains qui préparent toutes sortes de variétés même dans les seuls poissons communs morues et anons. Toute la partie Sud du Barachois se prêterait à des installations parfaites et l'île aux chiens ainsi que Miquelon pourraient avoir leurs usines indépendantes.

Il est à croire que des usines de ce genre auraient pu avantageusement remplacer le frigo, et il faut souhaiter les voir s'établir le pêcheur côtier ne pouvant que trouver avantage à une concurrence qui n'existerait pas si le frigo travaillait seul.

Ainsi se trouveraient supprimés ou réduits les inconvénients du crédit à long terme, les lots de qualité inférieure, les difficultés entre fournisseurs et pêcheurs etc... toutes choses qui devaient exister autrefois inhérentes à la misère et la routine mais qui ne sont plus acceptables dans un temps où la pêche aussi bien côtière que du large tend à devenir une industrie moderne.

Telles étaient avant même l'adoption du frigorifique les vues de plusieurs maisons de commerce de la Colonie, et il est à croire que dans un avenir très rapproché des essais seront faits dans ce sens.

AVIS AUX AMATEURS DE CHASSE AU GIBIER DE MER

On se souvient qu'il y a quelques mois 4 chasseurs au gibier de mer furent poursuivis et condamnés, à l'instigation de Mr l'Administrateur, pour avoir chassé sans port d'arme ni permis de chasse.

Or, en appel, ce jugement fut cassé, les arrêtés sur la matière n'étant pas réguliers.

Mr l'Administrateur ne se tint pas pour battu et, dans sa sollicitude pour les chasseurs de gibier de mer, qui, pour la plupart, sont les petits pêcheurs, il a demandé que la chasse au gibier de mer soit assimilée à celle faite par terre c'est à-dire l'obligation pour tous d'avoir un permis de chasse.

Le Gouvernement a fait droit à sa demande, un décret présidentiel, signé le 31 Décembre 1919, a été inséré au journal officiel de la République. Nous l'avons vu!

Mais Mr l'Administrateur se garde bien de le prononcer en ce moment de période électorale, il aurait crainte d'indisposer ceux des petits pêcheurs qui sont ses amis. Après l'élection du 14 Mars, il leur servira cela tout chaud et leur sera payé bel et bien 10 francs par an pour permis de chasse.

En attendant il les ménage et fait le mort.

Nous vous avions bien dit à plusieurs reprises, petits pêcheurs, que cet homme était capable de toutes les rouerie. Vous voyez bien que nous ne vous avons pas trompés.

Première réponse au Manifesto signé "Le Comité"

Extrait du Journal "l'Ouest Eclair" à la date du 5 Mars 1916.

Aujourd'hui que les passions sont apaisées et que nous avons pu à notre aise examiner le dossier de l'affaire de la Morue Française nous nous faisons un devoir de remettre les choses au point et de reconnaître l'exagération et le mal fondé des accusations violentes qui ont été portées contre cette société.

Beaucoup de grands journaux parisiens entre autres le Temps, l'Echo de Paris, la Guerre Sociale, le Gaulois, etc... l'ont bien indiqué au moment des débats judiciaires et parlementaires; il n'y avait dans cette affaire que deux ou trois contestations d'un caractère exclusivement commercial, inhérentes à tout contrat important. Deux négociants les auraient réglées entre eux à l'amiable, en quelques minutes. Tel a été l'avis du reste du capitaine rapporteur qui n'a retenu que l'emploi benin d'un antisептиque contre le rouge de la morue, d'un usage courant en France et imposé même en Angleterre aux importateurs.

La politique a voulu faire de cette affaire une sorte de scandale qui s'est retourné contre les accusateurs en faveur de notre plus importante maison d'armement français à la grande pêche.